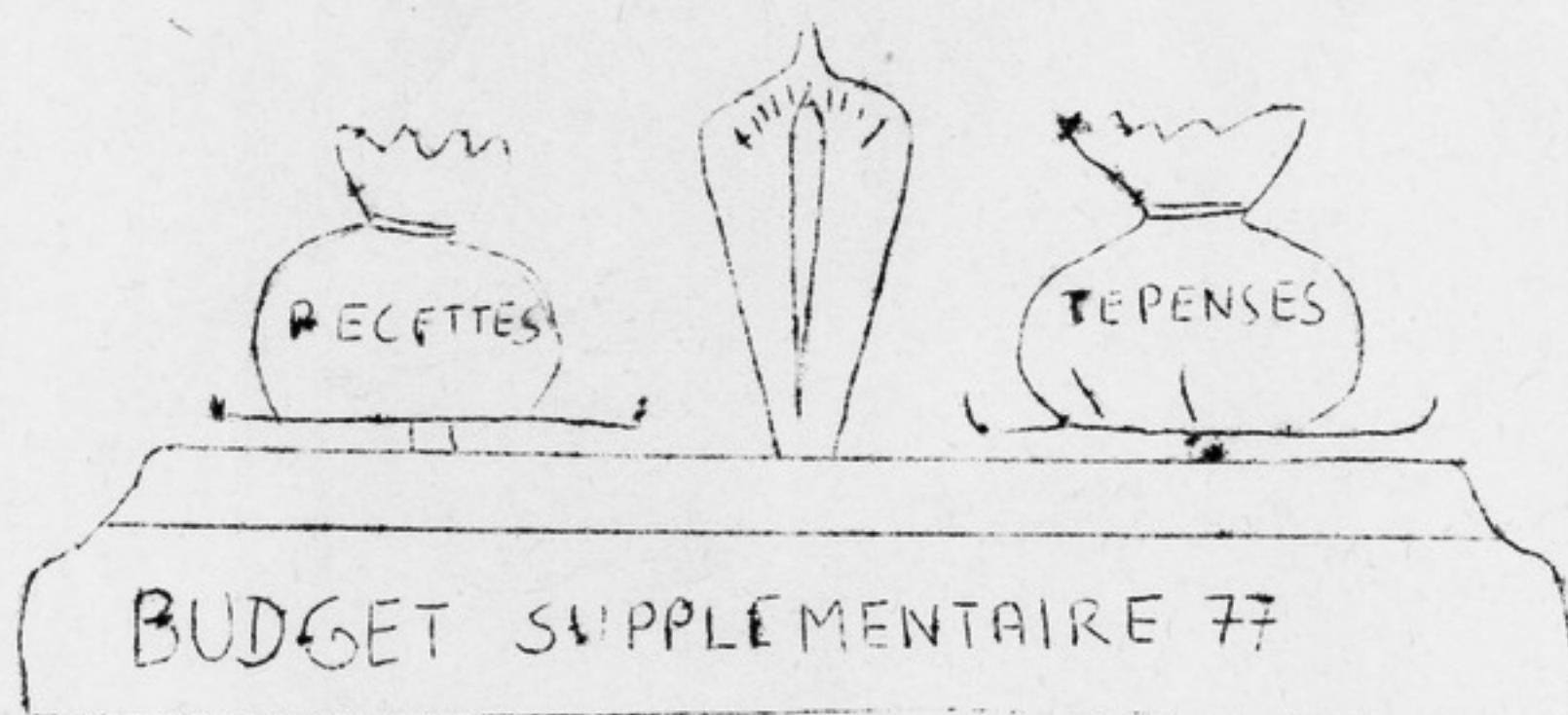


# ECHOS DE L'HUIS N° 6





Chers Lecteurs,

Vous serez certainement surpris en lisant ces lignes. En effet, je viens vous annoncer, peut-être brutalement, que ce bulletin est le dernier auquel je participe, en tant que responsable. Ceci pour convenance personnelle, mais aussi pour préserver un état de santé souvent précaire, quelquefois capricieux. Je dois donc éviter les soucis toujours préjudiciables à un bon équilibre.

Mon départ n'interrompra pas la parution du bulletin auquel j'ai consacré beaucoup de temps: je n'ai pas ménagé ma peine. N'est-ce pas un peu mon enfant ! (que mes collaborateurs me pardonnent ..... ) Suis-je égoïste ? non, car ensemble on l'a cajolé, façonné, figolé. C'est le travail d'une équipe. Je me plais aujourd'hui à lui rendre hommage. Ces collaborateurs ont d'autant plus de mérite que je n'ai pas toujours un caractère facile. Merci à tous.

Je me suis toujours efforcé d'être objectif, d'éviter les polémiques, les heurts. Je peux aujourd'hui abandonner mes responsabilités avec la satisfaction du devoir accompli; la conscience tranquille, je pense ne m'être jamais écarté de la ligne de conduite que je m'étais tracée, ni n'avoir jamais trahi la confiance de mes amis.

J'espère que ce bulletin conservera son visage de marque: l'objectivité.

Ce n'est pas sans amertume que je vous quitte, Chers amis, au moment où ce bulletin semble avoir rallié la majorité de la population. Je n'en veux pour preuve que le nombre toujours croissant de personnes qui le réclament lorsqu'il tarde à paraître.

Je vais ainsi retrouver mon indépendance ce qui me permettra de m'exprimer plus librement.

Je remercie très sincèrement tous ceux qui, moralement ou matériellement, m'ont aidé à accomplir ma tâche. Ce soutien constant, ces encouragements m'ont permis de surmonter beaucoup de difficultés.

Ce ne sera peut-être qu'un au revoir.

VIVE " ECHOS DE L'HUIS "

A. GUIGARD



Lors de sa réunion du 27 OCTOBRE 1977, le Conseil Municipal, au complet, a examiné les questions suivantes:

1° - Monsieur PAULIN, représentant de la Direction Départementale de l'Équipement, est venu exposer aux membres du Conseil l'étude préliminaire de financement du projet d'assainissement du bourg.

1ère subvention possible:

- Elle porte sur l'ensemble du réseau (station d'épuration et réseau d'eau).
  - (l'Etat verse 25%
  - (le CREDIT AGRICOLE prête la différence à 7,25% sur 18 ans.
  - (le département verse 40%
  - (le C.A. prête la différence à 8,25% sur 15 ans.

2ème subvention possible en plus de la première

- Elle est spécifique à la station d'épuration  
L'agence du bassin verse 20% du total + 10% à 0,5% sur 11 ans.

3ème subvention possible en plus des deux précédentes

- Elle est calculée en fonction de la valeur du centime.  
Elle est de 42% sur les annuités pendant la durée du prêt.

EXEMPLE: pour 700 habitants soit: 1.000.000 frs de travaux:

Station épuration:

|                         |     |                |              |
|-------------------------|-----|----------------|--------------|
| coût: 300.000,--        | 40% | 120.000        |              |
| agence du bassin        | 20% | 60.000         |              |
|                         |     | <u>180.000</u> |              |
| reste à emprunter.....  |     | 120.000        | } 540.000,-- |
| <u>Réseau d'eau</u>     |     |                |              |
| coût 700.000,--         | 40% | 280.000        |              |
| reste à emprunter ..... |     | 420.000        |              |

EMPRUNTS

510.000,-- CREDIT AGRICOLE, taux 8,25%, pour une durée de 15 ans; annuités pour 10.000 F. 1.187 frs  
- annuités pour 510.000 frs = 1.187 X 51 = 60.537,--

300.000,-- Agence du bassin, taux 0,50%, pour une durée de 11 ans  
annuités pour 10.000 frs = 1.012 frs  
annuités pour 30.000 frs = 1.012 X 3..... 3.036,--

A DEDUIRE: 42% sur les annuités, soit ..... 63.573,--  
26.700,66

RESTE A REMBOURSER PAR LA COMMUNE..... 36.872,34  
=====



2° - Monsieur PAULIN a également fourni un devis estimatif des divers travaux prévus:

- au chemin rural de Chaponnière
- " " dit "Desserte de Blin "
- " " dit de l'H.L.M. reliant le C.D. 79 au C.D. 10 A
- au chemin rural dit "desserte de Molière "
- " " dit "desserte de Falcon "
- " " dit "desserte de Combeau"
- rue du Closet N° 18 et rue des Molières N° 19.

Cette somme estimative s'élève à 120.000 frs.

Le coût des travaux à effectuer sur le chemin du Conand nous parviendra à une date ultérieure.

3° - L'eau de la source Rozanne, alimentant le hameau de RIX est toujours polluée, malgré la déviation faite de l'arrivée secondaire de l'eau, le mois dernier.

L'arrivée principale est donc polluée d'après les analyses qui en ont été faites dernièrement.

Monsieur le Maire demande à ce que soit fait une analyse précise à la source même avant que ne soit installé un goutte à goutte au chlore.

4° - Mr GRAND, épicier à LHUIS, a demandé à la Préfecture une dérogation de façon à pouvoir vendre du pain le lundi. Le conseil a décidé de reporter son avis à une date ultérieure, dans l'attente d'une réponse des syndicats des corporations concernées.

5° - Le rugby-club demande l'autorisation d'utiliser une des chambres du premier étage de la maison familiale pour loger les sportifs venant à LHUIS, lors des matches.  
Autorisation accordée.

6° - Melle JANICOT, institutrice de la classe maternelle, demande la jouissance d'une quatrième pièce, dont elle s'engage à refaire les plâtrerie et peinture.

7° - La subvention accordée pour les transports scolaires du matin et du soir est de 30 frs par élève pour les enfants habitant à plus de 3 km de l'école.

La commune prend à sa charge le transport des enfants habitant à moins de 3 km et à plus de 1 km 500 (soit 40 frs par élève, par trimestre).

8° - Monsieur DEGLISE a fait deux propositions de consultation de la population sur les deux thèmes suivants:

- réparation de la salle des fêtes=

On pourrait réunir les responsables des différentes sociétés de façon à discuter avec eux des travaux à réaliser compte tenu du fait que la somme disponible n'est pas importante ( 20.000 frs environ sur le budget).

- réparation des chemins étalée sur un certain nombre d'années:

On aurait pu consulter les riverains:

- de façon à décider en commun de l'ordre d'importance des réparations en fonction des intérêts communaux et non personnels, de façon à ce que chacun connaisse à l'avance la répartition des travaux.



Ces deux propositions ont été rejetées par le Conseil Municipal (2 voix pour)

Avant la lecture du compte administratif par Monsieur le Percepteur, Monsieur DEGLISE a tenu à protester contre le fait, qu'ayant voulu prendre connaissance et copie du budget primitif, cela lui a été refusé, ainsi qu'à Madame FAVRE, Monsieur le Maire ayant répondu que " la réunion des répartiteurs sise à la mairie, à ce moment là, était confidentielle ".

Madame FAVRE demande à Monsieur le Maire le rôle de la commission financière (dont font partie: Mme FAVRE, MM. POUCHOY, CONAN, Yves VUILLEROT).

A cette question, trouvée suspicieuse, aucune réponse précise ne fut apportée, si ce n'est que le Conseil était convoqué pour en "discuter".

=====

L'article ci-dessous nous permet de publier le compte administratif et le budget:

" EXTRAIT DU CODE DES COMMUNES " J.O. 3 février 1977  
Art. L. 121 - 19

" Tout habitant ou contribuable a le droit de demander communication, sans déplacement, de prendre copie totale ou partielle des procès-verbaux du Conseil Municipal, des budgets et des comptes de la commune, des arrêtés municipaux.

" Chacun peut les publier sous sa responsabilité. "

#### COMPTE ADMINISTRATIF 1976

#### BUDGET SUPPLEMENTAIRE 1977

=====

Monsieur le Percepteur a exposé en une brève lecture le compte administratif de l'année 1976, ainsi que le budget supplémentaire de l'année 1977.

A - LE COMPTE ADMINISTRATIF est composé de deux sections bien différentes.

C'est le bilan de l'activité communale pour l'année écoulée.

##### 1 La section de fonctionnement:

- La commune a un certain nombre de revenus prévisibles: vente d'eau, de bois; locations d'immeubles, impôts indirects etc..... qui sont des recettes internes de fonctionnement.

- Elle peut, grâce à ces recettes, payer ses dépenses de fonctionnement: habillement des pompiers, essence, combustible, frais de personnel, impôts fonciers etc.... dépenses tout aussi prévisibles que dans un budget familial.

- Les recettes doivent donc être si possibles excédentaires de façon à réaliser des économies disponibles ailleurs. C'est ailleurs c'est:

##### 2 - La section d'investissement:

Dans cette section sont réalisés tous les travaux dits extraordinaires (réseau d'eau, terrain de sports.....) payés grâce aux emprunts réalisés par la commune et aux subventions accordées pour ces travaux par l'état ou d'autres organismes.



C - LES DEPENSES DE LA COMMUNE SONT :

|                                                                                                                                                                      |                   |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------|
| - les denrées et fournitures: (habillements<br>'des pompiers, carburants, combustibles<br>pour chauffage écoles..... ) .....                                         | 20.279,06         |
| - frais de personnel :<br>secrétaire + ouvrier d'entretien<br>voie publique .....                                                                                    | 59.223,65         |
| Rémunérations diverses .....                                                                                                                                         | 10.567,30         |
| charges sociales.....                                                                                                                                                | 20.948,48         |
|                                                                                                                                                                      | <u>90.739,43</u>  |
|                                                                                                                                                                      | 90.739,43         |
| - les impôts et taxes<br>(fonciers).....                                                                                                                             | 4.042,25          |
| - les travaux et services extérieurs<br>(loyers, entretien bâtiments, voirie, matériel<br>ramassage des ordures (7.315,50 frs),<br>électricité, assurance, eau)..... | 152.905,49        |
| - participations et contingents<br>(aide sociale, garderie des bois, participation<br>à charges intercommunales).....                                                | 21.597,93         |
| - Allocations, subventions.....                                                                                                                                      | 9.974,25          |
| - Frais de gestion générale:<br>Fêtes et cérémonies.....                                                                                                             | 2.933,80          |
| Transport.....                                                                                                                                                       | 2.975,52          |
| Frais P.T.T.....                                                                                                                                                     | 1.944,57          |
| Indemnité Maire et Adjointes.....                                                                                                                                    | 12.844,03         |
| Divers.....                                                                                                                                                          | 860,40            |
|                                                                                                                                                                      | <u>21.558,32</u>  |
|                                                                                                                                                                      | 21.558,32         |
| - Les frais financiers<br>(intérêts des emprunts).....                                                                                                               | 53.743,25         |
| - Charges antérieures.....                                                                                                                                           | 795,46            |
| - Prélèvement pour dépenses extraordinaires.                                                                                                                         | 96.577,97         |
| LE TOTAL DE CES DEPENSES s'élève à .....                                                                                                                             | <u>472.213,41</u> |

D - L'EXCEDENT DISPONIBLE s'élève dont à :

|               |                                 |
|---------------|---------------------------------|
| RECETTES..... | 617.939,99 frs                  |
| DEPENSES..... | 472.213,41                      |
|               | <u>soit..... 145.726,58 frs</u> |

Somme disponible dans la section d'investissement pour  
y payer une partie des dépenses extraordinaires.

E - LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE LA COMMUNE SONT :

1 - La commune rembourse les emprunts contractés les  
années précédentes.



- 3 - Remarque
- Les crédits disponibles pour chaque chapitre ne peuvent être interchangeables.
  - Par contre, il peut y avoir changement d'une rubrique à l'autre à l'intérieur d'un même chapitre.

EXEMPLE:

|      |                                          |           |
|------|------------------------------------------|-----------|
| -    | Denrées et fournitures N° 60.....        | 25.200,-- |
| 601  | - alimentation                           |           |
| 6010 | - distribution de lait aux enfants       |           |
| 602  | - habillements (pompiers).....           | 3.500,--  |
| 603  | - carburants.....                        | 700,--    |
| 604  | - combustibles (fuel écoles + mairie)... | 19.000,-- |
| 605  | - produits d'entretien ménager           |           |
| 606  | - fournitures de voirie                  |           |
| 607  | - fournitures scolaires                  |           |
| 608  | - fournitures de bureau (mairie).....    | 2.000,--  |

Cette somme totale de 25.200 frs a été partagée dans les différentes rubriques du chapitre par Monsieur le Maire en fonction des nécessités prévisibles.

Il est évident qu'il peut y avoir bien des variations pourvu que le total disponible ne soit pas dépassé.

B - LES REVENUS DE LA COMMUNE SONT:

|   |                                                                                                                                                                 |            |
|---|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------|
| - | Les produits de l'exploitation<br>(vente eau, photocopie).....                                                                                                  | 47.845,65  |
| - | Les produits domaniaux<br>(bois, location pâturage, location d'immeubles,<br>concessions cimetière).....                                                        | 77.432,75  |
| - | Les produits financiers<br>(revenus, titres, rentes).....                                                                                                       | 6.750,21   |
| - | Les recouvrements et subventions<br>(gravier, récupération chauffage instituteurs,<br>bonification d'intérêts, participation état<br>déplacement pompiers)..... | 44.404,78  |
| - | la taxe sur les salaires versée par l'Etat.....                                                                                                                 | 129.540,25 |
| - | les impôts indirects<br>(permis de chasse, licence débit de boissons,<br>taxe sur droits de mutation, taxe spectacles)...                                       | 12.599,19  |
| - | les contributions directes (centimes).....                                                                                                                      | 147.402,-- |
| - | les produits exceptionnels.....                                                                                                                                 | 1.631,36   |
| - | les produits antérieurs<br>(essentiellement le report de l'année<br>précédente ).....                                                                           | 150.333,80 |

LE MONTANT TOTAL DE CES RECETTES revient à..... 617.939,99

Argent qui sert à payer les dépenses de la commune.



Montant de l'annuité:

Capital..... 67.644,45  
Intérêts..... 53.743,25  
(somme portée au chapitre des dépenses  
de fonctionnement).

2 - Travaux réalisés et leur coût:

- L'installation du chauffage central à l'école  
a coûté ..... 24.999,20
- Le terrain de sports revient à ..... 37.751,65
- Les travaux de voirie s'élèvent à ..... 8.640,--
- Le chemin du Faÿs revient à ..... 1.846,16
- Les travaux effectués sur le réseau d'eau reviennent à:  
6.173,78 frs d'achat de terrain pour le réservoir  
(à faire en 1977)  
232.509,30 frs d'extension du réseau en 1976.  
124.922,62 frs sont reportés en 1977 et terminés  
à ce jour.
- L'acquisition de matériel pour le service incendie  
s'élèvera en 1977 à 7.556,72 frs.

F - Pour faire ces travaux, la commune a dû emprunter  
et a reçu des subventions. CE SONT SES RECETTES EXTERNES:

- Une subvention de l'Etat pour l'eau de 60.000 frs  
encaissée en 1976,  
et 15.000 frs encaissée en 1977.
- Une subvention pour le service incendie de 1.270 frs
- Une subvention pour le terrain de sports de 15.000 frs
- Une participation du Fonds d'Equipement des Collec-  
tivités locales F.E.C.L. de 5.558 frs  
(subvention octroyée pour la réalisation de travaux d'  
investissement au choix du Conseil Municipal).
- Le produit de l'emprunt auprès de la C.D.C. fournit  
20.000 frs.
- La vente de 2 terrains a rapporté 43.427 frs.

Dans cette section d'investissement, il y a eu en 1976,  
plus de recettes que de dépenses.

626.238,07 - 491.928,99 = 134.309,08 frs  
soit 13 millions de centimes.

G - R E S U M E :

- Dépenses ordinaires totales ..... 472.213,41
- Prélèvement pour les dépenses extraordinaires 96.577,97
- Dépenses ordinaires réelles..... 375.635,44



|                                           |              |              |
|-------------------------------------------|--------------|--------------|
|                                           | Report.....  | 375.635,44   |
| Dépenses extraordinaires .....            | + 491.928,99 |              |
| Dépenses réelles                          | =            | 867.564,43   |
| Reste à réaliser                          | + 195.020,49 |              |
|                                           |              | 1.062.584,92 |
| Recettes extraordinaires totales.....     |              | 626.238,07   |
| Prélèvement sur recettes ordinaires ..... | - 96.577,97  |              |
| Recettes extraordinaires réelles.....     | = 529.660,10 |              |
| Recettes ordinaires.....                  | + 617.939,99 |              |
|                                           |              | 1.147.600,09 |
| Reste à réaliser...                       | + 15.010,--  |              |
|                                           |              | 1.162.600,09 |

La somme de 96.577,97 frs correspond aux économies réalisées dans la section de fonctionnement et utilisée pour couvrir en partie les dépenses extraordinaires de la commune.

Le budget global est donc excédentaire de :

1.162.600,09 - 1.062.584,92 = 10.015,17 frs  
soit 10 millions de centimes.

#### LE BUDGET SUPPLEMENTAIRE:

Il permet à Monsieur le Maire d'allouer une somme supplémentaire aux rubriques déficitaires et de reporter les résultats de l'exercice précédent.

Exemple: Au budget primitif, il était prévu 19.000 frs de combustibles.

15.489,25 frs ont été utilisés. Mr le Maire a donc ajouté 5.000 frs en prévision.

La dépense maximale pourra donc s'élever à :

15.489,25 + 5.000 = 20.489,25 frs

#### COMPARAISON AVEC L'ANNEE PRECEDENTE :

|                 | <u>Excédent 1975</u> | <u>Excédent 1976</u> | <u>Différence</u>          |
|-----------------|----------------------|----------------------|----------------------------|
| Fonctionnement: | 150.333,80           | 145.726,58           | 4.607,22<br>déficitaire    |
| Investissement  | 69.739,10            | 134.309,08           | 64.569,98<br>excédentaire  |
| TOTAL :         | 220.072,90           | 280.035,66           | 59.962,76<br>excédentaire. |

-:-:-:-:-



## COMPTE RENDU de l' A.G.

Le Sou des Ecoles, réuni en Assemblée Générale de rentrée le vendredi 7 Octobre 1977, a pris connaissance du rapport financier présenté par Mme VALLIN. Les comptes 1976-77 laissent un excédent confortable

Puis M. PLANTIN présenta le rapport moral dans lequel il fit ressortir la bonne santé financière de l'association, et souligna son dynamisme. Il remercia tous ceux qui, de près ou de loin, avaient animé ses activités, et rendit un hommage particulier à Mesdames VALLIN et CATCEL, qui après de nombreuses années d'un dévouement assidu, se retirent, n'ayant plus d'enfants à l'école.

Ces deux rapports sont adoptés à l'unanimité des présents ( 1 voix par famille).

Suite au départ de Mmes CATCEL et VALLIN, il est procédé au renouvellement total du bureau.

Après recensement des candidatures, 7 membres sont désignés à bulletins secrets, puis, réunis en bureau, ceux-ci élisent le président, le vice-président, le trésorier, à bulletins secrets.

Le nouveau bureau est donc composé comme suit:

Président: M.PLANTIN - Vice-président:M.CONAND - Trésorière: Mme COINDARD  
Secrétaire: M.DEGLISE - Assesseurs:Mmes BONSACQUET- GARIN- ROULET-M.De BONI

Il a été porté à 8 membres pour assurer une meilleure représentation des parents.

Puis l'assemblée générale décide par 22 voix pour 1 contre, de porter les cotisations annuelles de 25 Fr. à 27 Fr., augmentation qui permet un ajustement par rapport à l'augmentation du coût de la vie, sans créer des charges trop lourdes pour les familles nombreuses.

Puis l'assemblée examine, et adopte, les projets d'activités pour l'année 77-78.

Pour le financement, elle retient les deux bals traditionnels celui d'automne étant fixé au 19 Novembre.

Elle fixe au Samedi 17 Décembre la fête de Noël pour les enfants, avec au programme: un spectacle qu'ils animeront, une distribution de friandises, et de jouets aux plus petits ( Ecole maternelle )

Le principe de la soirée spectacle pour la fête des mères est reconduit pour cette année, de même que le voyage scolaire de fin d'année.

En outre, elle mandate le bureau pour l'organisation, en fonction des disponibilités financières, de visites éducatives qui seront programmées pour s'intégrer dans le cadre du programme scolaire.

Les échanges parents-enseignants sur les problèmes d'enseignement sont maintenus pour chaque assemblée: le prochain sujet abordé sera : l'histoire.

La proposition de créer une école de musique a été retenue, et le bureau est chargé de réunir les informations qui permettront de l'étudier, et, à partir de là, de prendre les contacts qui seront nécessaires

Enfin, M. DEGLISE donna les informations annoncées sur l'élection au comité de parents.

Puis tous les participants se retrouvèrent pour trinquer le verre de l'amitié avec une intention toute particulière pour Mesdames CATCEL et VALLIN.

Fixées au samedi 22-10-77, les élections au Comité de parents ont donné les résultats suivants:

Inscrits: 49 - Votants: 32- Exprimés: 27- Blanc: 1 - Nuls: 4  
- a obtenu : liste présentée par le Sou des Ecoles: 27 voix

Sont proclamés élu(e)s:

Délégues titulaires : Mme COINDARD- M. CONAND- M.De BONI

Délégues suppléants : Mme BONSACQUET - Mme ROULET- M.PLANTIN



LU POUR VOUS à la GRILLE de la MAIRIE

=====

PERMIS de CONSTRUIRE, refusé le 29-7-1977  
à Madame Antoinette GIROUD OI680 LHUIS  
pour surélever un bâtiment d'habitation à LHUIS OI680

CONSIDERANT :

- que le terrain sur lequel est implantée la construction à aménager est situé dans le périmètre de protection de l'Eglise de LHUIS, classée Monument Historique;
- que les aménagements prévus sont de nature, par leurs caractéristiques, à porter atteinte au caractère et à l'intérêt des lieux avoisinants, au site, au paysage naturel;
- que les dispositions des articles R.III-2I du Code de l'Urbanisme et 3-I-8 du Règlement annexé au plan sommaire d'Urbanisme approuvé de LHUIS relatifs à l'aspect des constructions, doivent par conséquent être appliquées;
- que le projet contrevenant aux dispositions des articles 3-I-4-2 et 3-I-6-I, du dit règlement relatifs respectivement à l'implantation des constructions par rapport aux limites séparatives et à la hauteur maximale des constructions.

Article unique : Le permis de construire est REFUSE, pour le projet décrit dans la demande susvisée.

PERMIS de CONSTRUIRE accordé le 25-10-1977  
à Monsieur NAMBOTIN Gérard OI680 LHUIS  
pour édifier un atelier de réparation de véhicules automobiles (816 M2)  
à Certelle - Sud OI680 LHUIS.

PERMIS de CONSTRUIRE accordé le 28-10-1977  
à Monsieur ROBECHÉ René  
" Les Grosses Pierres " OI680 LHUIS  
pour édifier un silo à maïs enterré ( 120 M2)  
aux "Les Grosses Pierres " OI680 . LHUIS.

-----

Un lecteur de notre bulletin m'a fait parvenir l'article suivant. Je l'en remercie vivement.

A. GUIGARD

HISTORIQUE DE LHUIS

LHUIS - Chef-lieu de canton de l'arrondissement de BELLEY- de LUEIS- de LUEYS- LUYEIS- LUES, LUYs- LUIS.

- PAROISSE sous le vocable de l'ASSOMPTION. L'Abbé de St RAMBERT nommait à la Cure- L'Eglise de LHUIS fut confirmée au mois d'Août 1191 par le Pape Célestin III, à l'Abbaye de St RAMBERT qui fonda, dans la paroisse, un prieuré uni depuis, par le Pape ALEXANDRE VI à la masse abbatiale. Cette union fut confirmée par un arrêt du Parlement du 23 Août 1604.

- En 1202, Albert de LA TOUR exempta les religieux d'INNIMONT de tout droit de leyde dans sa ville de LHUIS. En mars 1271, André de GROSLEE, damoiseau, pris en fief, de l'Abbé d'AINAY, des fonds qui y étaient situés. Par son testament, daté du 29 mars 1342, Jean de la CRA, écuyer, demanda à être enterré dans l'Eglise de LHUIS, en la chapelle de Saint Pierre, qu'il avait fait édifier. Presque toutes les dîmes appartenaient au Monastère de St RAMBERT. Le Curé n'en percevait, pour son entretien, que la dixième partie.

Comme Seigneurie, LHUIS était possédé, de 1200, par les Sires de LA TOUR DU PIN qui en firent, sans doute, bâtir le Château Fort et arriva ensuite aux dauphins du VIENNOIS.

En 1338, HUMBERT, le dernier des dauphins, accorda aux habitants des libertés communales. En 1354, le Roi JEAN et le nouveau dauphin, son fils, cédèrent au Comte VERT DE SAVOIE la terre de LHUIS. Le Comte Amédée VII la donna le 12 septembre 1400 à Aymard de GROSLEE, chevalier, après lequel elle passa à Jacques de GROSLEE, son fils aîné, en vertu d'un acte de partage, daté du 5 juin 1458.



Le 29 Juin 1580, elle fut unie, en titre de baronnie, et resta depuis annexée au Comté de GROSLEE, érigé en faveur de Claude de GROSLEE par le Duc Charles Emmanuel de SAVOIE.

-----

Un article de l'Association Lhuisarde contre le surgénérateur de MALVILLE ayant été jugé indésirable par une partie du Comité de rédaction, l'Association se plie à la règle du respect démocratique et auto-censure son article.

Elle rappelle seulement que si vous voulez être informés sur son action le numéro 17 de Super-~~Phénix~~ sera prochainement en vente à LHUIS.

Phenix

-----

Madame Simone CARREL ( Tél. 39-81-34 ) accepte de prendre la responsabilité de la " Boîte aux lettres " de "Echos de LHUIS "

Dorénavant, les associations et les lecteurs voudront bien lui faire parvenir leurs articles, ainsi que leurs suggestions et idées.

Merci à tous.